

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
le treize février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 07 février 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 29

Excusés représentés : 1

Excusés non représentés : 1

Absents : 0

Votants : 30

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BLANCHARD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JANISSET, Mme JOLIVET, M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE

EXCUSE REPRESENTE :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. VIAL

EXCUSEE :

Mme VINSON

n° 20240213_D_001

Commission :
Famille, Enfance,
Jeunesse et
Prévention de la
Délinquance

**Objet : Motion de
rejet des fermetures
de classes du
territoire**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Compte tenu des fermetures de classe annoncées sur le territoire :

- Ecole Publique Les Châtaigniers Saint Ferréol d'Auroure : 1 classe de primaire
- Ecole Publique Françoise Dolto Saint Didier en Velay : 1 classe de maternelle

La Communauté de Communes Loire Semène tient à rappeler son soutien fort à la politique Enfance-Jeunesse autour de structures dynamiques (crèches, centres de loisirs, périscolaires, actions jeunes,...).

La Communauté de Communes Loire Semène est mobilisée sur le développement tout azimut de son territoire au travers de ses compétences Développement Economique, Tourisme, Politique Familiale, Culturelle... Comment de manière cohérente, peut-on accepter un territoire attractif en fermant des classes ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité : :

- Adopte cette motion de rejet des fermetures de classes annoncées sur le territoire.
- Demande à ce que les enfants de moins de 3 ans fréquentant les écoles soient pris en compte dans le décompte préalable aux décisions de fermetures de classe
- Demande à ce que les ratios du nombre d'élèves par classe soient revus en fonction des spécificités locales
- Demande que les fermetures de classes soient soumises à l'accord préalable des maires, comme le demande l'AMF, à l'image de ce qui est pratiqué pour les projets de fermeture d'écoles dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les
jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

043-244301131-20240213-20240213_D_001-DE

Reçu le 21/02/2024

